TOURCOING

La journée du vendredi 4 :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : *de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.*

TRIBUNAL DE COMMERCE : *Audience à 9 h. 1/2.*

La « révolution » de Neuville

COMMENT ELLE S'EXPLIQUE
LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS

Vous êtes au courant des faits graves dont vient d'être le théâtre cette commune si calme, si paisible, que rarement elle faisait parler d'elle dans les gazettes. On s'était représenté jusqu'ici le village le plus proche de Tourcoing, comme un site champêtre très agréable à habiter ; un petit rentier blotti dans cet Eden rural, entouré de citoyens vertueux, doux et accueillants, pouvait y couler dans la paix la plus complète, les derniers ans de sa vieillesse. Faut-il maintenant déchanter ? Est-ce que vraiment on les croit devenus féroces, ces braves gens qui assiégèrent l'autre soir une maison du Labyrinthe et la lapidèrent ? Gardons-nous de juger sans réflexion ; il est nécessaire de tenir compte de toutes les circonstances qui amènent les incidents de la vie, si l'on veut en apprécier l'exacte portée. Non les Neuvillois ne sont pas devenus féroces ; leurs qualités natives n'ont diminué en rien. Ils n'ont point démérité de leur excellente réputation. Seulement, il faut tout dire, la patience et la longanimité ont des bornes, et quand ils cèdent à la colère, les hommes les plus doux sont parfois les plus violents. L'emportement soudain, qui les a précipités, par centaines, à l'assaut d'une maison, s'explique, s'il ne s'excuse, par l'explosion involontairement brutale d'une colère concentrée, dont nous avons hier, indiqué la cause. On vivait tranquillement à Neuville depuis les temps reculés ; alors que les villes voisines étaient mises en coupe réglée par les malfaiteurs, on n'avait à enregistrer dans cette commune que de très rares attentats à la propriété. Puis un beau jour, on s'aperçut que des vols avaient lieu la nuit, que les lapins, les poules, les fruits, que sais-je, disparaissaient impunément. La police, qui veille sur la propriété d'autrui, fut désorientée ; elle avait affaire à des renards malins et insaisissables. Cependant la foule ne tarda pas à fixer ses soupçons. On chuchota les noms des coupables présumés : c'étaient « les Belges du Labyrinthe ».

Les Belges du Labyrinthe, cela voulait dire le faux ménage Fieuw-Destoop. La foule avait-elle raison de les suspecter, nous n'en savons rien. Mais la foule ne raisonne pas ; à tort ou à raison, elle attribuait à ces étrangers, tous les méfaits. On les regardait de travers, comme des pillards vivant au détriment d'autrui. Une étincelle devait suffire, un jour ou l'autre, à faire éclater le feu des colères intérieures. La rixe de l'estaminet Vandendriessche fut l'occasion du déchaînement. En apprenant ce qui s'était passé, en voyant paraitre trois des leurs blessés, les Neuvillois s'ameutèrent et comme si un mot d'ordre eut couru dans leurs rangs, ils se précipitèrent sur les traces des agresseurs qui fuyaient. Les Fieuw et les Destoop, cernés de tous côtés, durent abandonner le rez-de-chaussée de leur maison, où pleuvaient les projectiles et se cacher dans les angles les plus sombres du galetas, moins que rassurés sur la suite des événements.

Quand les gendarmes arrivèrent, l'émeute commençait à se calmer. Les portes et les fenêtres étaient brisées ; mais les habitants n'avaient pas fui. Ils voulaient voir partir les coupables, fers aux mains.

Dès le lendemain, une question se posa, celle de la réparation des dégâts. Quels étaient les responsables ? Le brave garde champêtre Valcke, bien que blessé dans la bagarre à l'estaminet, avait fait tout son possible pour éviter les désordres, mais débordé par le nombre des manifestants, il n'eut que la ressource d'en appeler aux gendarmes de Tourcoing. Le mercredi matin, il fallut encore entreprendre une enquête délicate. Le propriétaire ne manquerait pas de réclamer le dédommagement de son préjudice ; il fallait rechercher les auteurs des déprédations. Mais allez donc interroger trois cents personnes ; autant vaudrait chercher l'aiguille perdue dans une meule de foin. Les manifestants appelés à comparaître, se disculpèrent énergiquement en accusant les trois Belges d'avoir eux-mêmes fracassé leur mobilier pour lapider les Neuvillois.

Les recherches en sont là. Elles continuent, mais il faudra bien pourtant que quelqu'un paye la casse. En cas d'émeutes, les individualités restant impunies, c'est d'ordinaire aux communes que les victimes s'en prennent. Cela ne veut pas dire, par exemple, que tous les procès de ce genre aboutissent à leur gré. Bien loin de là. La loi municipale a décrété, il est vrai, que les communes étaient responsables en cas de dommages causés par des attroupements et rassemblements, mais tant d'exceptions ont été apportées à ce principe de responsabilité, que rarement les tribunaux le mettent en application. Les poursuites tombent quand par exemple la commune peut prouver qu'elle avait pris toutes les mesures en son pouvoir, afin de prévenir les attroupements et d'en connaitre les auteurs.

C'est ce qui est arrivé pour l'affaire de Fressenneville en 1906. Les grévistes avaient saccagé, pillé et incendié une usine. L'expertise évalua le dommage à 165.000 francs que le propriétaire voulut faire rembourser par la commune. Mais celle-ci argua devant la Cour d'Amiens que « le caractère inopiné de l'émeute et l'éclat brusque des violences avaient rendu impossible toute mesure de prévention et inutile tout essai de répression et que par conséquent la commune de Fressenneville, devait échapper à toute responsabilité ». La Cour se rallia à ces raisons et débouta le demandeur en le condamnant aux dépens.

Le procès intenté à la suite des troubles de Méru aura probablement le même dénouement. Quant à l'affaire de Neuville, il sera intéressant de noter l'issue de l'enquête.

A propos de cette question de responsabilité en cas d'émeute, il se dessine à l'heure actuelle un mouvement d'opinion qui tend à rejeter sur l'Etat lui-même la charge de réparer les frais des déprédations commises sur les personnes où les propriétés par les dévastateurs anonymes. L'Etat, dit-on, est seul responsable du maintien de l'ordre public ; seul d'ailleurs il a à sa disposition les moyens propres à l'assurer. On prévoit cependant qu'il puisse recourir à son tour contre la commune, si celle-ci a commis des fautes qui engagent sa propre responsabilité.

On se souvient peut-être qu'une proposition en ce sens a été adoptée en 1906 par le Sénat, dans le but de modifier les articles 106 et suivants de la loi municipale.

Une guérison attribuée à Jeanne d'Arc

M. le docteur Fichaux vient de publier une lettre dans laquelle il relate une guérison surprenante opérée en 1906, au cours d'une neuvaine à la bienheureuse Jeanne d'Arc. Il s'agit d'une fillette de neuf ans, Marie Amaurisse, dont les parents habitent rue du Luxembourg, 19, à Tourcoing (Croix-Rouge). Cette enfant était soignée par M. le docteur Fichaux lui-même. Elle était atteinte de douleurs aigues à l'avant-bras droit auxquelles succédèrent de véritables crises convulsives. La fillette maigrit et dépérit. Cela dura une année, sans que le médecin, aidé d'un de ses confrères, pût déterminer la nature du mal.

Le 18 mai 1906, M. le docteur Fichaux, invita les parents à faire une neuvaine à Jeanne d'Arc. Au même moment une crise plus terrible que les précédentes se déclara. Cependant, la famille commença le soir même sa neuvaine et depuis ce jour, affirme le docteur, il ne s'est plus produit de crise, ni forte ni faible. Peu à peu la petite Marie revint à la vie. Elle reprit ses forces et bientôt la santé générale fut rétablie. Depuis lors, elle a fait sa première communion et a pu compléter son instruction primaire à l'école de son quartier.

La lettre de M. le docteur Fichaux se termine ainsi :

« Assurément, cette étrange maladie et tous les symptômes que nous venons de relater ne paraissent pas forcément inguérissables par action naturelle, quelque nom qu'il soit légitime de leur donner ; mais on est en droit de signaler, comme admirable et merveilleux, sinon miraculeux, qu'après avoir duré quinze mois, sans aucune interruption (notons ce point), sans amélioration passagère, mais en s'aggravant constamment jusqu'à compromettre enfin gravement la vie, ils ont cessé soudain, instantanément et complètement, au début d'une neuvaine entreprise en désespoir de cause naturelle, et que depuis trois ans il ne s'est jamais produit aucune rechute, même partielle.

» Je suis encore intervenu comme médecin dans la famille, mais je n'ai plus eu à m'occuper de Marie Amaurisse, si ce n'est pour constater sa bonne santé.

» Le présent document a été en temps opportun confié à M. le chanoine Marchant, le vénérable curé de la paroisse Saint-Joseph, à Tourcoing, adressé à Mgr l'Archevêque de Cambrai et, par celui-ci, à Mgr Touchet, évêque d'Orléans. Transmis par ce prélat à la Congrégation des Rites, à Rome, il n'a pas été retenu pour la cause de la Béatification de Jeanne d'Arc, parce que le postulateur, M. Herzog, était déjà possesseur de trois miracles reconnus authentiques et probants. »

UNE SEANCE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE. — Faute d'une ligne échappée pendant la mise en page, on n'a pas pu bien comprendre l'annonce de la fête que prépare pour le 26 juin, M. Bondue, professeur de diction à Tourcoing. Elle consistera non dans un concert, mais dans l'audition publique des élèves fréquentant les cours de M. Bondue à Lille, à Tourcoing et à Armentières. Les œuvres déclamées seront accompagnées par des artistes distingués.

Cette soirée littéraire et artistique aura lieu, comme nous l'avons dit, probablement au Théâtre municipal. Elle ne peut manquer d'obtenir le plus vif succès.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES. — Les examens du certificat d'études primaires pour les élèves des écoles publiques, en 1909, auront lieu aux dates suivantes : Le vendredi 25 juin, à l'école de la rue des Piats, pour les élèves des écoles de Tourcoing et des communes comprises dans le canton Sud, samedi 26, pour les élèves des écoles de filles, du même canton, à l'Institut Sévigné, rue des Orphelins. Vendredi 2 juillet, à l'école de la rue des Champs, pour les élèves des écoles de garçons de Tourcoing et des communes comprises dans les cantons Nord et Nord-Est. Samedi 3 juillet, pour les élèves des écoles de filles des mêmes cantons, à l'école de filles de la rue de Varsovie.

SOUTIENS DE FAMILLE. — Les familles des jeunes gens, déclarés aptes au service militaire en 1909, appartenant soit à la classe 1908, soit, comme ajournés, à la classe 1907, qui n'ont pas encore réclamé l'allocation de 0 fr. 75 prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, et qui se croiraient des droits à cette indemnité, doivent dans le plus bref délai, se présenter à la Mairie, bureau militaire, pour y déposer leur demande.

FUNERAILLES D'UN MÉDAILLÉ DU TRAVAIL. — En l'église Notre-Dame de Lourdes, ont eu lieu, jeudi matin à huit heures et demie, les funérailles de M. Jules Ladsous, porte-drapeau de la société des Médaillés du Travail, décédé subitement à Rumes, à l'âge de 65 ans.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Gavelle, vice-doyen, curé de la paroisse qui a également donné l'absoute.

Dans la très nombreuse assistance nous avons remarqué : le drapeau et une forte délégation des Médaillés du Travail ; la bannière et une délégation de la société de Secours Mutuels Saint-Louis du syndicat mixte ; la bannière du Tiers-Ordre ; MM. Emile Barrois, conseiller général ; Paul Tiberghien et une délégation des établissements Charles Tiberghien et fils, A. Dhaliuin, président d'honneur de la société des médaillés, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont-de-Neuville, M. Charles Phalempin, président de la société des Médaillés du Travail, a prononcé un discours ému en rappelant tout le bien accompli par le défunt.

UN INCENDIE, RUE D'ANVERS. — Un incendie s'est déclaré dans la soirée de jeudi, vers neuf heures trois quarts, chez M. Dervaux, négociant, rue d'Anvers, 60. Trois tas de déchets qui se trouvaient dans la cour ont pris feu. Les flammes qui s'en dégageaient furent aperçues par plusieurs personnes, qui, d'une usine voisine, téléphonèrent aux pompiers. Ceux-ci se rendirent aussitôt sur les lieux, et à l'aide d'un simple dévidoir adapté à une bouche d'eau, furent maitres de ce commencement d'incendie, très rapidement.

Les dégâts sont peu importants.

Au moment où le départ attelé traversait la Grand'Place, une société de musique donnait un concert. Malgré la température fraiche de la soirée, un public nombreux y assistait. Presque tous les auditeurs se rendirent rue d'Anvers ; lorsqu'ils y arrivèrent, les pompiers avaient éteint l'incendie et s'apprêtaient à regagner la rue de la Paix. Les curieux en furent donc pour leur dérangement.

BAINS MUNICIPAUX. — La piscine de l'établissement des Bains, sera fermée aujourd'hui vendredi, toute la journée, pour en effectuer le nettoyage.

UN AMATEUR DE BICYCLETTE. — M. Fernand Clarisse, demeurant rue de l'Industrie, qui était possesseur d'une bicyclette, fit la rencontre sur la Grande-Place, d'un individu inconnu, qui se montra disposé à acheter la machine.

Avec le consentement de M. Clarisse, l'inconnu enfourcha le vélo sous prétexte de l'essayer. A peine était-il en selle, qu'il disparut pour ne plus revenir.

La victime de ce vol audacieux a porté plainte à la police. Le coupable est un homme de petite taille, paraissant âgé d'une trentaine d'années et portant des marques de la variole.

VOIR 8e PAGE : Succursale de l'Hôtel des Trois Rois, Comines-France, à Oostduinkerke-Bains. 66327

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Catteau, entrepreneur, M. Georges Lévêque, 25 ans, rue de la Cloche, 51, en travaillant dans un chantier rue de la Gare, a eu la main droite prise entre une brouette et un tas de briques. M. le docteur Beulque a relevé des contusions à l'annulaire droit. Dix jours de repos.

— Chez M. Alfred Dupont, industriel, rue de la Blanche-Porte, un mécanicien, M. Henri Bolle, 30 ans, rue de Tourcoing, 65, à Mouscron, en réparant une poinçonneuse s'est écrasé le médius et l'annulaire droits. Douze jours de repos ; docteur Julien.

— A la filature de MM. Duvillier frères, rue du Tilleul, un ouvrier batteur, M. Camille Vandorme, 42 ans, rue des Pyramides, 3, en passant sur un étau s'est blessé au pied gauche. Quinze jours de repos ; docteur Delegrange.

— Un teinturier de chez M. Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, 41, M. Gustave Martens, 14 ans, à Mouscron, a été brûlé au pied gauche par un jet d'eau bouillante. Quinze jours de repos ; docteur Vuylstéke.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Un acte de banditisme au Risquons-Tout

Une cabaretière assaillie chez elle

Quelques heures après que s'était déroulée au hameau du Labyrinthe, la scène sanglante, que nous avons relatée hier, des forcenés se signalèrent par des exploits non moins barbares, au Risquons-Tout, à l'autre extrémité de la commune.

Vers huit heures du soir, les frères Jules et Rémi Gelder, accompagnés d'Achille Behague, tous trois repris de justice des plus dangereux, entraient à l'estaminet de la « Balance », tenu par M. Louis Depoorter, rue de Gand, au Risquons-Tout, territoire de Neuville.

Ils sommèrent la cabaretière de leur servir gratuitement les consommations, qu'il leur plairait de demander. Naturellement, Mme Depoorter refusa. Jules Gelder menaça de détruire tout le mobilier si elle persistait dans son refus. La cabaretière se récusant à nouveau, Rémi Gelder s'empara d'un pot à fleurs, qui se trouvait sur une des tables de l'estaminet et le lança dans l'étagère, où il brisa une glace, quatre flacons de liqueurs et une statuette.

La tenancière du débit voulut s'élancer vers la porte de l'estaminet pour appeler au secours. Elle fut appréhendée par Jules Gelder, qui, braquant dans sa direction un revolver menaça de lui faire un mauvais parti si elle poussait un seul cri. Mme Depoorter s'évanouit de frayeur. A cette vue, les forcenés s'enfuirent.

Mais le bruit et les cris avaient cependant été perçus par des voisins et un rassemblement s'était formé devant l'estaminet de la Balance. Les voisins en voyant les malandrins prendre la fuite, se rendirent rapidement compte de ce qui venait de se passer. Ils se mirent à la poursuite des frères Gelder et de Béhague, qu'ils rejoignirent à proximité de l'estaminet Dessaux, en territoire belge. Une bataille en règle s'engagea au cours de laquelle les frères Gelder reçurent de nombreux coups.

Le garde Valcke s'est rendu au Risquons-Tout et a dressé procès-verbal aux trois belges, qui sont en fuite.

On a quelque inquiétude pour la santé de Mme Depoorter, qui se trouve dans une position intéressante.

MOUVAUX

UN ENFANT EBOUILLANTE. — *Mort de la victime.* — Nous avons dit, hier, que l'état du petit Omer Debruyckère, qui était tombé dans un chaudron d'eau bouillante, inspirait de sérieuses inquiétudes à sa famille. Le petit garçon n'a pas survécu à ses brûlures et a expiré dans la soirée de mercredi. Ses funérailles auront lieu vendredi après-midi en la chapelle du Sacré-Cœur.

OU IL EST ENCORE QUESTION DE LEMAY. — Nous avons dit hier que Carlos Lemay était accusé d'avoir détérioré une persienne de l'habitation de M. Florent Deparis et qu'il niait être l'auteur de ce bris de clôture. Une nouvelle plainte a été déposée jeudi contre lui par Mme Céline Bourgois, 63 ans, concierge de l'usine de MM. Lorthiois frères. Lemay l'aurait bousculée et projetée contre le mur. Mme Bourgois a été blessée au coude gauche et a eu les deux derniers doigts de la main droite foulés. Le docteur Doldalle a prescrit à la blessée un repos de dix jours. Interrogé par M. Petiot, commissaire de police de Mouvaux, Lemay a nié avoir bousculé Mme Bourgois. Procès-verbal a été néanmoins rédigé à sa charge.

Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
29, r. Esquermoise, LILLE MOREL-COYEZ Memb. jury LILLE 1904

LILLE

Un officier insoumis en conseil de guerre

Le Conseil de guerre de Lille, a eu à délibérer, jeudi, sur le cas d'insoumission de l'officier de 2e classe, Jules Carot, qui, l'an dernier, occupant un poste à la Côte-d'Ivoire, fut accusé d'irrégularités et de négligences graves dans son service. La fraude ne s'étant remarquée qu'après le départ de l'officier pour la chefferie de Valenciennes, le ministère de la Guerre fit ouvrir une enquête qui aboutit à l'inculpation de l'officier.

Celui-ci devait regagner, le 25 décembre dernier, l'Afrique occidentale, pour y répondre devant le service colonial, qui l'incriminait de ses négligences coupables.

On constata à Bordeaux qu'il ne s'était pas embarqué. Immédiatement, l'autorité militaire le fit rechercher. Ce fut en vain. Déclaré bientôt en absence illégale, puis insoumis, le Conseil de guerre de Lille, présidé par M. le colonel de Lartigues, fut appelé à délibérer, jeudi, sur son cas.

L'officier ne s'est pas présenté devant ses juges, qui l'ont condamné, sur réquisitoire sévère de M. le commandant Jollivet, commissaire du gouvernement, à cinq ans de prison et à la destitution.

Carot était engagé en 1894 ; il était titulaire de la médaille militaire pour avoir pris part à de nombreuses campagnes coloniales.

LE FILS DU GENERAL PREVOST, GOUVERNEUR DE LILLE, ARRETE, A PARIS, UN CAMBRIOLEUR. — Des passants poursuivaient, hier soir, place du Commerce, à Paris, un cambrioleur du nom de Demango, quand vint à passer un boxeur amateur émérite, M. Marcel Prévost, fils du général gouverneur de la place de Lille. Résolument, M. Prévost barra le passage au malfaiteur, qui, cependant, tenta de se dégager.

Mal lui en prit, car le fils du général, d'un « swing » vigoureux mit « knock-out » le cambrioleur, qui, aussitôt, fut ligoté et écroué.

INSTALLATION DU NOUVEAU PRESIDENT DES AGRICULTEURS DU NORD. — Hier a eu lieu l'installation du nouveau Président de la Société des Agriculteurs du Nord, M. Macarez fils, conseiller d'arrondissement, maire d'Haulchin.

En prenant place au fauteuil, M. Macarez a évoqué, en termes émus le souvenir de son père qui, lui aussi, présida la Société, avec une activité qu'on n'a pas oubliée. M. Macarez a promis de s'inspirer des exemples paternels et son allocution a été très applaudie.

M. Th. Rose, député du Pas-de-Calais, avait bien voulu venir spécialement pour entretenir la Société des répercussions que peuvent avoir, au point de vue agricole, le vote de la convention franco-canadienne et les nouveaux tarifs américains. M. Rose a parlé aussi des mesures qu'il conviendrait de prendre lors de notre revision douanière pour parer à certains dangers.

L'exposé de M. Rose a été très goûté. Un banquet a suivi la réunion.

NOS ARTISTES. — Nous apprenons que S. S. Pie X vient d'honorer M. Déchin, sculpteur à Lille, d'une lettre autographe dans laquelle le Saint-Père fait le plus bel éloge de la statue de la bienheureuse Jeanne d'Arc, exécutée récemment par l'artiste.

— M. René Delannoy, architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, vient de remporter une première seconde médaille à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, section d'architecture.

CHRONIQUE DU VOL. — On s'est introduit pendant une absence momentanée de la cabaretière, dans l'estaminet tenu par Mlle Hermine Cornille, rue Gantois, 4, et l'on a dérobé une montre en or, ancien modèle, et une chaîne de même métal, à longs maillons. La police a ouvert une enquête.

UN ACTE DE BRUTALITÉ. — La police recherche un gamin de 15 ans, qui, passant, mercredi soir rue de Juliers, renversa d'un coup de coude brutal le jeune Maurice Deloos, âgé de 12 ans, domicilié rue d'Arcole, 11 ter. Dans sa chute, l'enfant s'est fracturé l'avant-bras droit.

CHEZ LES PEINTRES EN BATIMENTS. — On dit que les peintres en bâtiments se mettraient incessamment en grève. Les incidents qui donnèrent naissance à ces bruits sont les suivants : le 5 mai, par une lettre adressée au président du Syndicat des entrepreneurs peintres en bâtiments, le Syndicat ouvrier réclamait une augmentation des tarifs.

A cette réclamation, M. Legrand-Herman, président du Syndicat patronal, répondit avec l'assentiment de ses collègues qu'à la suite de la grève de 1906, les patrons avaient fait tout ce qui leur était possible pour donner satisfaction aux réclamations de leurs ouvriers. Il terminait en déclarant qu'il était actuellement impossible aux patrons de modifier les tarifs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

—— *Notre-Dame.* — Vendredi, 4 juin, à 8 heures du soir, salut solennel avec sermon. La grande nef est réservée aux hommes.

—— *Sacré-Cœur.* — Vendredi, exposition du Saint-Sacrement, depuis la messe de 6 heures jusqu'après le salut qui a lieu à 8 heures.

—— *Sainte-Elisabeth. — La Chorale Saint-Eloi.* — Chaque année la chorale Saint-Eloi fait une excursion à la campagne, le dimanche de la Trinité. Elle se dispose donc, pour continuer cette bonne tradition, à se faire entendre, le 6 juin en Belgique. Par reconnaissance pour M. le chanoine Tilmant, premier doyen de Sainte-Elisabeth, nommé dernièrement aumônier des Carmélites de Pecq elle a choisi cette localité pour sa sortie et son audition annuelles.

WASQUEHAL

—— *Messe en musique.* — A l'occasion de la fête communale et fidèle à son ancienne tradition, la Fanfare de Wasquehal se fera entendre dimanche prochain à la grand'messe de 10 h. et demie. Elle exécutera, sous la direction de son chef, M. H. Dervaux, les morceaux suivants : 1° *L'Entrainant*, allégro militaire, A. Deroubaix ; 2° *Marche des Incas*, L.-J. Baudouck ; 3° *Sur le Volga*, audante, J. Heymans ; 4° *Scènes légendaires*, A. Richart ; 5° *Le Seclinois*, pas redoublé, A. Deroubaix.

TOURCOING

—— *La confirmation.* — Dans la matinée de jeudi, Mgr Christiaens a administré le sacrement de confirmation au pensionnat de l'Immaculée Conception et à l'église Notre-Dame.

Au pensionnat, Sa Grandeur a célébré la messe à sept heures et quart. Dans le chœur avaient pris place M. l'abbé Reboux, aumônier de l'établissement, et M. l'abbé Gadenne, professeur au collège du Sacré-Cœur. Trente-quatre élèves ont été confirmées. A l'issue de la cérémonie, l'une d'elles, Mlle Marie Flipo, a remercié Sa Grandeur au nom de ses compagnes. La marraine était Mme Jules Joire.

Mgr Christiaens s'est rendu à dix heures à l'église Notre-Dame, où, assisté de Mgr Carlier, il a confirmé les enfants de la paroisse et ceux de Sainte-Anne, au nombre de 310.

Ce matin, la confirmation a lieu au Pensionnat de la rue de Wailly, puis à l'église du Sacré-Cœur.

—— *Paroisse Saint-Christophe.* — Ce soir, à huit heures, le salut solennel du premier vendredi du mois, sera présidé par NN. SS. Christiaens, évêque de Colophon, et Carlier, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire général de Cambrai.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Deswarte, vicaire à Wambrechies, est transféré à Sainghin-en-Weppes. M. Eperin, prêtre à Lille, est nommé vicaire à Wambrechies.

Nouvelles Militaires

Le Brevet d'aptitude militaire pour les musiciens

Les musiciens peuvent comme les gymnastes et les tireurs, contracter des engagements spéciaux dits de « devancement d'appel ». Système défectueux. — La Fédération se plaint et réclame modification des épreuves

Enfin, prenant en considération le vœu de la Fédération musicale du Nord et du Pas-de-Calais, M. le ministre de la guerre vient d'admettre les musiciens au bénéfice de la loi du 8 avril 1903, autorisant ceux-ci, avant leur départ au régiment, à subir les épreuves pour l'obtention du brevet d'aptitude militaire, ce brevet devant leur permettre comme aux gymnastes, comme aux tireurs, comme aux vélocipédistes, etc., de contracter des engagements dits de « devancement d'appel ».

La décision ministérielle qui accorde cette faveur aux musiciens est loin d'être parfaite. Car si elle impose aux dits musiciens une épreuve musicale, ce qui est logique, elle leur impose aussi toutes les épreuves communes à toutes les armes, ce qui l'est moins.

Les candidats au brevet d'aptitude militaire qui se destinent à la musique devront donc : faire deux marches de 24 kilomètres chacune, commencée à 24 heures d'intervalle et exécutées sans arme et sans chargement, en moins de six heures, tirer une série de six balles dans chacune des trois positions réglementaires (debout, à genou et couché), avec deux balles d'essai, en une seule séance.

Faire six exercices de gymnastique comprenant des mouvements des bras des jambes, du tronc, des coups de poing, des coups de pied et leur parade...

Une course de vélocité de 60 mètres en onze secondes.

Une course de résistance de deux kilomètres en dix minutes.

Un saut en longueur avec élan, de 3 m. 50.

Un saut en hauteur, avec élan, de un mètre.

Partant de la position assise, grimper aux cordes sans se servir des pieds, jusqu'à la hauteur de cinq mètres (suivant la hauteur du portique) ; redescendre de même...

Grimper et se rétablir sur la barre à hauteur de suspension ; rétablissement sur la jambe droite ou gauche et sur les poignets ; descendre à la force des poignets.

La Fédération musicale, par l'organe de son président, M. Richard, proteste, avec raison, contre de telles exigences. On peut être un excellent musicien, sans être capable de faire un saut de 3 m. 50.

Les conditions de l'examen doivent donc être modifiées.

ARRIVÉE DE TERRITORIAUX A ARRAS. — Quinze cents territoriaux formant le 5e régiment territorial sont arrivés mercredi à Arras pour accomplir une période de neuf jours.

ÉCOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE. — Dimanche 6 juin, école de section et de compagnie, de 8 h. 1/2 à 10 h. Tir de 7 h. à 10 h.

NORD

TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE A CAMBRAI

Une jeune fille de 18 ans, a tenté de se suicider mardi après-midi, vers quatre heures, dans la chambre qu'elle occupe au premier étage de l'estaminet Trannoy, rue Bertrand-Milcent. Les habitants de la maison l'ont trouvée étendue sur le plancher, près d'un récipient contenant du charbon de bois allumé. Sur une table, on découvrit une fiole vide ayant renfermé du laudanum, dont la désespérée avait dû absorber quelques gouttes avec du cognac. Après des soins empressés, elle a été ramenée à la vie.

LES FRAUDEURS DE STEENBECQUE CAPTURÉS DANS LA SOMME. — La douane a capturé, après avoir abattu le cheval conducteur d'un coup de revolver, une voiture contenant 180 kilos de tabac de zône.

Deux hommes qui se trouvaient dans la voiture furent arrêtés. Ce sont : Henri D..., 42 ans, fraudeur à Steenbecque, et son compagnon de route, le sieur Gustave M..., 24 ans, fraudeur au même pays. D... était recherché par la régie depuis plusieurs années afin de purger de nombreuses contraintes par corps.

UNE MORT SUBITE A LA NOCE A SÉRANVILLERS. — M. Philippart, 25 ans, cultivateur à Rumilly, s'était rendu lundi, à une noce à Séranvillers. A la fin du repas, il s'affaissa soudain. Tous les soins restèrent inutiles et la mort ne tarda pas à survenir.

PAS-DE-CALAIS

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A BOULOGNE. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, assistera le 22 juillet aux concours de chevaux boulonnais.

Les deux concours d'étalons, le départemental et l'interdépartemental, seront complétés par un concours de juments.

UNE RIXE AU REVOLVER A CALONNE-RICOUART. — Une grave rixe a eu lieu, à Calonne-Ricouart, entre plusieurs jeunes gens qui sortaient du cabaret Louis Dupont, rue de Pernes.

Dans la bagarre, l'ouvrier mineur Charles Bourgois, originaire de Wingles, 18 ans, a été atteint à la tête par une balle de revolver tirée par Jean Lefebvre, 18 ans, manouvrier.

L'état du blessé est grave.

DE LA FOLIE AU SUICIDE A BOULOGNE. — En rentrant de la fabrique de chaussures Thierry frères, où elle est employée, Mme Vasseur, demeurant rue de Bomarsund prolongée, trouva son mari, Auguste, 26 ans, pendu dans leur chambre.

On suppose que le malheureux a été saisi d'une crise subite de folie, car aucune raison ne pouvait lui faire prendre cette funeste détermination.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du vendredi 4 juin 1909

N° 42.

Mademoiselle Don Quichotte

Par PHILIPPE MAQUET

— Eh ! bien, dit Gaston quand ils furent seuls, voilà le mystère et l'horizon qui s'éclaircissent. Et ne fais plus le chevalier de la Triste-Figure, sous prétexte que tu épouses Mlle Don Quichotte, qui t'aime désespérément, la pauvre petite... Tu n'est pas encore rassuré ? Veux-tu un conseil ? Va-t'en à l'Ambassade de Russie. On y connait peut-être le baron Korff... Après moi, tu n'a pas de meilleur ami... Tu demanderas de ses nouvelles, tu lui dois bien ça. Si on te confirme qu'il n'est pas mort, c'est que la lettre de Simon a porté, et que tu es délivré à tout jamais.

— J'y cours.

A l'Ambassade les secrétaires ou attachés n'étaient visibles que de deux à quatre heures. Quand il s'y présenta, dans la journée, il eut affaire justement à un aimable garçon qu'il avait connu jadis à Pétersbourg, au Ministère des Affaires étrangères, et qui était devenu beaucoup plus Parisien que lui. Il fut donc accueilli en camarade.

— Le général de Korff, à Tiflis ?... Parfaitement, il a digéré sa bombe. Est-ce que vous êtes très ami avec lui ? On peut le blaguer un peu ? Mon cher, c'est tordant... Figurez-vous que sa femme une ancienne actrice, la faisait, elle aussi, la bombe, à Paris... Alors il a écrit au patron, qui est son copain. Le patron a dépêché à la baronne un de nos collègues qui lui a parlé de forteresse, de knout, et qui l'a emmenée par le rapide sans lui laisser le temps de dire : ouf ! Cette histoire est la joie de l'ambassade depuis hier matin, mais le secret professionnel m'interdit de vous en faire part... Pauvre petite femme... c'est fini de rire pour elle. Le général est jaloux comme Othello et il ne la lâchera plus... Il paraît qu'elle est épatante... Enchanté, ravi de vous avoir revu... Vous êtes si pressé ?... Au revoir, alors.

Cette fois Philippe était convaincu. Sa poitrine se dilatait dans l'aspiration d'une ivresse indicible... Enfin Benjamine-Rolande était à lui... sa bien-aimée Benjamine-Rolande...

Après de si longs jours d'angoisse, il n'avait plus la force d'attendre... Il sauta dans un automobile.

— Mlle de Kernac ? demanda-t-il au bureau du Grand-Hôtel. Et son cœur battait à coups précipités...

— Mlle de Kernac... au 112 ? Cette dame est partie, Monsieur.

— Partie ? Quand cela ?

— Hier soir, à onze heures.

— Impossible... Partie ! Pour où ?

— Elle n'a pas laissé d'adresse, ni d'instructions...

— Partie... Benjamine-Rolande... Elle aussi ! Tout s'effondrait en lui et autour de lui, dans un inexplicable et sinistre pressentiment.... Il lui sembla que sa pensée lui échappait, qu'il devenait fou, d'abord... Puis il s'en alla, chancelant, sur le boulevard, et sur son passage, des gens s'étonnaient et s'amusaient de voir ce grand monsieur, bien mis, qui pleurait comme un petit enfant perdu...

CHAPITRE XXIV

Où Mlle Don Quichotte donne au poète Pierre Vermeil la fleur de son premier baiser, ce qui sert de dénouement à ce livre.

La Circassie n'est pas fort éloignée de la contrée où s'établirent les Parthes chassés de la Scythie. Sans doute Anna Lomine avait obéi aux lois d'un antique atavisme en décochant, à l'heure de sa fuite, la flèche qui devait atteindre en plein cœur son innocente rivale.

Benjamine-Rolande en rentrant, s'était assise, fermant les yeux pour mieux revoir la grande allée sombre, et la silhouette de son ami adoré penchée sur elle... Et cette confession, l'envers d'un aveu : « Je ne l'ai jamais aimée, je vous le jure », chantait à son oreille une mélodie qui la ravissait jusqu'à l'anéantissement de tout son être...

Sa rêverie fut interrompue par Sanchette, qui lui apportait le dernier souvenir de la barenne de Korff.

Encore engourdie dans son bonheur elle ouvrit la lettre, la lut, et n'y comprit rien tout d'abord... On sait des poisons dont l'action n'est pas immédiate sur un corps sain, et qu'on peut boire sans en deviner la nocivité.

« Ma bien chère-Anna.

« J'ai essayé de lutter contre cet ancien amour, toujours vivace malgré le remords d'un malheur que je ne puis oublier. Mais je suis vaincu. Je m'abandonne à la force irrésistible qui me ramène à vous, repentant, à jamais conquis. Dès demain je serai à vos côtés, définitivement vôtre, et prêt à vous consacrer une vie dont vous êtes le charme et le but.

« Philippe de VERNES »

Le pauvre Philippe, on le voit, dans la ferveur du sacrifice et la nécessité de convaincre Anna Lomine, avait bien fait les choses.

Peu à peu l'affreuse vérité pénétrait Benjamine-Rolande, le poison s'insinuait dans ses veines. Elle se leva, étouffant, fit quelque pas comme un automate, et dut, les jambes cassées, s'appuyer sur un meuble pour ne pas tomber. Elle n'était pas de ces créatures faibles qui s'évanouissent... Alors elle souffrait horriblement dans sa pensée, dans sa chair.

Son orgueil de patricienne saignait aussi : l'envoi de cette lettre n'était pas seulement une infamie féroce, c'était aussi une insulte, l'expression du mépris d'une esclave pour sa maîtresse, lorsque le maître a jeté les yeux sur elle, et que l'impunité lui est assurée.

La lettre portait la date du jour où Benjamine-Rolande s'était reproché la politesse distraite avec laquelle elle avait accueilli les hommages de deux ridicules soupirants... Cette tristesse de Philippe n'était donc pas née de sa jalousie, mais de l'ennui qu'il éprouvait d'être loin d'Anna Lomine... Aussi il avait quitté dès le lendemain une maison où il ne rencontrait pas cette créature... Quant à Mlle de Kernac, il avait négligé, vi-à-vis d'elle, les plus ordinaires usages moindains...

Il avait menti en prétextant un voyage, il avait menti, hier, menti toujours, pour rien pour le plaisir de tromper une femme... La douceur de sa voix, traitrise... La loyauté de son regard, mirage.

Et c'était là le gentilhomme, élégant et fier, en qui elle avait eu foi, à qui elle avait laissé voir, la veille, toute sa tendresse émue... quelle honte !

Elle se redressa, énergique... C'était fini... fini d'elle, de ses illusions chères, de ses espoirs inavoués. Elle avait manqué à ses devoirs, elle était punie, c'était justice.

Mais rester à Paris... le revoir... non, elle n'en avait pas le courage.

Elle appela Sanchette.

— Sanchette, nous partons ce soir. Occupe-toi des bagages.

Sanchette la regarda, surprise. Elle lui était trop dévouée pour ne pas comprendre qu'il se passait en elle un drame douloureux et caché. Elle répondit simplement :

— Bien, Mademoiselle, je me charge de tout. Restez tranquille.

Benjamine-Rolande écrivit alors à Mme de Malestroy qu'une affaire grave exigeait son départ immédiat, et s'excusa de n'avoir pas le loisir de prendre congé d'elle. Elle reviendrait pour le mariage de Gaston et d'Antoinette.

A minuit elle quittait la ville où elle était arrivée en conquérante, et d'où elle fuyait, pantelante et vaincue. Blottie dans un coin du wagon, sans mouvement, les lèvres serrées, les yeux secs, elle retenait son souffle et ses forces, comme la bête blessée qui retourne au gite, pour y mourir...

Elle rentra à Trémorn, silencieuse et pâlie, toujours douce aux humbles, plus miséricordieuse et plus secourable encore de toute sa sérénité perdue. Elle voulut que rien ne fût changé aux habitudes d'autrefois, et dès le premier soir le recteur et le notaire furent reçus par elle. Mais on pouvait voir à son sourire qu'une peine intérieure la consumait, et ils évitèrent de lui demander le récit de ses aventures.

Ils lui donnèrent des renseignements sur Alfred et Yvonne qu'elle avait expédiés de Paris depuis quelque temps déjà par les soins de Baptiste et de Sanchette.

— Le maire est enchanté du nouveau garde-champêtre, lui dit Brimade. Alfred Decœur remplit ses fonctions en conscience. Il est indulgent aux gens du pays, qu'il considère comme les vassaux de Trémorn. Mais malheur aux étrangers qui s'aventurent sur le territoire de la commune, et surtout sur le domaine de Kernac. Il a une manière étonnante de les ramener sur son dos, à demi étranglés avec un foulard. D'ailleurs, plein d'obligeance... Il a toujours dans ses poches un choix d'instruments bizarres avec lesquels il ouvre les serrures les plus résistantes, quand les ménagères ont égaré leurs clefs, et il n'accepte aucune rémunération pour ses services.

— Il nous aide aussi à l'église, ajouta le recteur. D'abord il a demandé à tenir en état lui-même le banc de la Demoiselle. Dimanche, c'est lui qui a découpé le pain bénit avec un couteau très ingénieux : la lame tourne dans une virole qui la maintient et l'empêche de se refermer sur les doigts... Quant à Yvonne Guerneur, elle est installée dans la petite maison que vous lui avez donnée, et ils seront mariés d'ici à quinze jours.

Tout le monde était donc heureux, autour d'elle, par elle...

(A suivre).